

Argelliers en fête

Les 15 et 16 Juillet

Vendredi 15 Juillet sur le Plas

12 heures

Apéritif offert par l'Association « Les 3A »

15 heures

Concours de pétanque - Doublettes montées
Inscription 6 Euros par équipe - 100 euros + les mises

19 heures

Apéritif - Brazucade - Grillades

22 heures

Soirée dansante animée par DJ Alban.

Samedi 16 Juillet

11 heures 30 (Salle Vert Paradis)

Apéritif offert par la municipalité

15 heures (sur le Plas)

Concours de pétanque - Doublettes montées
Inscription 6 Euros par équipe - 150 euros + les mises

19 heures (sur le Plas)

Apéritif - Brazucade - Grillades

22 heures (face au cimetière)

Feu d'artifice offert par la Mairie

23 heures (sur le Plas)

Soirée dansante offerte par la Mairie,
animée par l'orchestre Greg Aria.

Argelliers

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES - JUILLET 2005



Il est difficile de commencer ce petit mot sans évoquer l'invasion des chenilles Bombyx Disparate qui a sévi sur la région et notre commune et des nombreux dégâts et désagréments (parfois importants) qu'elle a engendrés ces deux derniers mois. Nos inquiétudes se portent désormais sur une possible et probable récurrence en 2006. Un courrier faisant état de ces inquiétudes a été adressé au Préfet.

Aujourd'hui, Argelliers se prépare pour la fête du 15 et 16 juillet organisée par la jeune équipe de l'association "Les 3A", quant au Conseil Municipal et moi-même, nous souhaitons un agréable été, de bonnes vacances et vous donnons rendez-vous pour l'apéritif du 16 juillet à 11h 30 à la salle "Vert Paradis".

Georges Pierrugues

Max Rouquette

Max Rouquette était venu à Argelliers le 18 Décembre dernier pour l'inauguration du Domaine «Vert Paradis». C'était avec un réel et sincère plaisir qu'il avait répondu à l'hommage de la commune à celui qu'elle a vu naître et à laquelle il est toujours resté profondément attaché.

Il avait alors longuement évoqué de sa voix claire, ses souvenirs des lieux et des gens. La salle s'était tue, suspendue aux mots du conteur et poète.

Le 24 juin dernier, Max Rouquette nous a quitté discrètement. M. le Maire et le Conseil Municipal présentent à l'ensemble de la famille et des proches, leurs plus sincères condoléances.

Un court de tennis tout neuf

Le court de tennis et ses clôtures ont été entièrement refaits. Souhaitons qu'ils restent longtemps dans l'état.

Inscriptions et renseignements :

Catherine Merchet
06 85 34 83 71

Columbarium

Nous vous informons que le columbarium (infrastructure pourvue de niches où sont placées les urnes cinéraires), sis à l'intérieur du cimetière est en fonction. Si vous désirez obtenir des informations complémentaires, nous vous prions de vous adresser au secrétariat de la mairie.

Colonnes verre

Nous rappelons aux personnes qui déposent leurs bouteilles vides près de la colonne verre lorsque celle-ci est pleine, qu'il existe un deuxième POINT VERT situé sur le Plas qui n'est pas situé très loin. Merci.

Numérotation

La numérotation des habitations que nous avons prévu afin de faciliter le travail du facteur et des livreurs se réalisera à la rentrée prochaine.

La municipalité a opté pour des plaques en céramique de St. Jean de Fos.



Apéritif

La municipalité est heureuse de se joindre à la Fête d'Argelliers organisée par les jeunes du village sous l'égide de l'Association "les 3A" les :

**VENDREDI 15 JUILLET
et SAMEDI 16 JUILLET**

M. le Maire et le Conseil Municipal vous invite au traditionnel apéritif qui cette année aura lieu le

**SAMEDI 16 JUILLET
à 11h 30**

SALLE "VERT PARADIS"

Fosses septiques et nouvelle réglementation

Jeudi 23 juin à la salle "Vert Paradis" s'est tenue une réunion d'information sur les modalités techniques et financières concernant l'assainissement individuel. Cent trente invitations avaient été lancées par le SIEA chargé de présenter le nouveau Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), une trentaine de personnes seulement étaient présentes et ont pu en fin de présentation poser leurs questions.

Rappelons brièvement que ce nouveau service obligatoire (imposé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992) est chargé du contrôle de l'ensemble des assainissements individuels. Rappelons également que cette même loi impose aux particuliers l'obligation de maintenir en bon état leurs installations et de prendre en charge les dépenses relatives à leur entretien.

QU'EN EST-IL EXACTEMENT ?

Le SPANC a tout d'abord une mission de vérification technique.

Pour les installations neuves et au dépôt du permis de construire : Il donne son avis sur la conception, l'implantation et le choix de la filière. Il atteste avant recouvrement de la conformité de l'installation. Ensuite il est chargé de vérifier tous les quatre ans, le bon fonctionnement de l'installation.

Pour les installations existantes : Lors d'une première visite, il procédera à une étude de sol et s'assurera de la conformité et du bon fonctionnement de l'installation.

Ce diagnostic permettra de classer les installations en 3 catégories (conforme, non conforme non polluant, non conforme polluant). Seule cette dernière imposera une mise en conformité de l'installation (celle-ci pourra faire partie d'un programme de réhabilitation financé à 50% par l'Agence de l'Eau).

Il est ensuite chargé de vérifier tous les quatre ans, le bon fonctionnement de l'installation.

LES COÛTS

1ère visite diagnostic : 235,80 euros.

Elle comprend :

- l'étude de sol
- le contrôle
- une vidange de la fosse

Les particuliers disposant déjà d'une étude de sol et/ou venant de faire vidanger leur installation, n'auront pas à s'acquitter de la totalité de cette somme.

La redevance annuelle : 77,50 euros.

Cette redevance sert à s'acquitter de la visite de bon fonctionnement et de la vidange de votre fosse septique qui auront lieu tous les 4 ans.

(A titre indicatif : le montant moyen du coût d'une vidange est de 222 euros.

La redevance Assainissement collectif sur Argelliers est de 123 euros/an).

Les visites de contrôle vont commencer dès le mois de juillet et s'échelonneront jusqu'au mois de septembre. Vous serez avisés par courrier du passage de l'équipe de la SIEE chargée de ce contrôle.